



## **Politiques d'aménagement linguistique et culturel pour les écoles de langue française au pays: une volonté politique affirmée face à l'épanouissement de l'éducation en langue française!**

---

**Ottawa, le 13 mai 2014** – La Fédération nationale des conseils scolaires francophones estime que la normalisation des relations entre les conseils scolaires de langue française en contexte minoritaire et les gouvernements provinciaux et territoriaux passe par des politiques d'aménagement linguistique et culturel.

À ce chapitre, la FNCSF salue l'initiative du gouvernement néobrunswickois qui vient de lancer récemment sa politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC). Cette politique assortie de financement propose des solutions aux défis de l'éducation en milieu minoritaire afin de favoriser la réussite éducative et la construction identitaire des apprenants. Mario Pelletier, néobrunswickois et 2<sup>e</sup> vice-président de la FNCSF, explique : « Grâce à cette politique, le gouvernement du Nouveau-Brunswick réaffirme son engagement envers les francophones en permettant aux acteurs du système éducatif d'orienter et mieux cibler leurs actions afin de favoriser l'essor de nos communautés. »

Les politiques d'aménagement linguistique et culturel sont un vecteur essentiel à la vitalité et la pérennité des communautés francophones. Le président de la FNCSF, Robert Maddix, précise : « Il est impératif d'assortir de telles politiques de mise en œuvre à un énoncé de principe comme l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui garantit le droit à l'instruction dans la langue de la minorité. De telles politiques permettent de clarifier les questions liées au financement des conseils scolaires de langue française, à leur degré de gestion et à leurs politiques d'admission et ainsi éviter des recours juridiques coûteux en temps et en argent tant pour ces conseils que pour les gouvernements provinciaux et territoriaux. »

La FNCSF croit que l'une des répercussions les plus significatives des politiques d'aménagement linguistique et culturel est l'expression de la volonté politique du gouvernement provincial/territorial de soutenir l'épanouissement de l'éducation en langue française. C'est d'ailleurs ce qu'a fait valoir la Fédération lors de sa participation aux consultations sur l'aménagement linguistique dans les écoles de langue française en Ontario menées par la province. Ces consultations ont pour objectifs de faire le point sur les réalisations depuis l'adoption de la PAL il y a 10 ans et d'identifier les enjeux qui demeurent.

Ailleurs au pays, des efforts ont cours pour jeter les bases d'une politique d'encadrement linguistique et culturel en éducation. La proposition qui vise à desservir les provinces et territoires de l'Ouest et du Nord s'inspirerait des politiques existantes en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

Pour consulter la position de la FNCSF dans le cadre des consultations sur l'aménagement linguistique dans les écoles de langue française en Ontario, veuillez cliquer sur :

[http://fnscsf.ca/files/FNCSF\\_position\\_amenagement\\_ling\(1\).pdf](http://fnscsf.ca/files/FNCSF_position_amenagement_ling(1).pdf)

*Rappelons que la Fédération nationale des conseils scolaires francophones est un organisme sans but lucratif qui représente, au plan canadien, 28 conseils et commissions scolaires francophones et acadiens partout au Canada. Ces conseils et commissions scolaires offrent des services éducatifs en français à près de 150 000 élèves rassemblés dans plus de 630 établissements scolaires. La FNCSF a pour mission de veiller, en collaboration avec ses partenaires, aux intérêts de son réseau de membres autonomes et des communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire afin que tous contribuent à la vitalité et à la pérennité des écoles de langue française au Canada.*

**Renseignements : Roger Paul, directeur général de la FNCSF**  
Tél. : (613) 744-3443 Courriel : [rpaul.fnscsf@bellnet.ca](mailto:rpaul.fnscsf@bellnet.ca)